



La Ronce
Faire association



Catalogue de formations LSF 2024



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

2024

SESSION DE FORMATION

Depuis de nombreuses années, l'Association « La Ronce » offre la possibilité à un large public d'apprendre la Langue des Signes Française.

La langue des signes française (LSF) est la langue des signes utilisée par les sourds de France et par une partie des sourds de Suisse.

La LSF est une langue à part entière et est un des piliers de l'identité Sourde de la culture Sourde.

Cette formation s'adresse à toute personne qui est, ou sera amenée à travailler avec des personnes sourdes ou à rencontrer un public sourd.

Elle s'ouvre également à toute personne qui désire acquérir une autre langue.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter M^{me} Julie SKRODOLIES, au : 02 32 28 63 23 ou transmettre vos demandes par courrier électronique à l'adresse suivante : j.skrodolies@laronce.asso.fr.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également visiter le site de l'association « La Ronce » pour connaître les différentes actions menées.

Coordonnées :

Association La Ronce
13, rue Lavoisier – 27000 EVREUX
Tél : 02.32.28.63.23
E-mail : j.skrodolies@laronce.asso.fr
Site : www.la-ronce.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 23 27 01612 27 auprès du préfet de la région Haute-Normandie.

Sommaire

I. Le Cadre Européen Commun pour les langues	3
II. Le Programme de formation de La Ronce	3
III. Vous souhaitez nous contacter ?	3
IV. Apprendre la LSF vous intéresse ?	3
V. La formation LSF pour qui ?	4
VI. Vous souhaitez vous inscrire ?	4
VII. Accessibilité handicap.....	5
VIII. Où se passe la formation ?	5
IX. Cout de la formation et modalité de paiement	5
X. La formation.....	6
XI. Séquences pédagogiques des formations	6
XII. Modalités d'évaluation des acquis.....	7
XIII. Validité de l'inscription à la formation.....	8
XIV. Prérequis	8
XV. Absence de l'apprenant.....	8
XVI. Formations intra-entreprises	8
XVII. Informatiques et libertés / RGPD	9
XVIII. Formation LSF « Langue des Signes Français ».....	10
A. Niveau A1.1	10
B. Niveau A1.2	11
XIX. Règlement Intérieur.....	13

Apprendre la Langue des Signes Française (LSF) nécessite de développer des compétences linguistiques spécifiques utilisant le canal visuo-gestuel, ce qui est inhabituel chez les apprenants.

Il s'agit de permettre à chacun de faire surgir de soi ces compétences enfouies, peu développées dans le monde auditif où l'apprenant évolue et de les mettre en avant pour qu'elles soient porteuses de communication :

- ✓ Acquérir les bases grammaticales spécifiques à la langue des signes en utilisant son corps ;
- ✓ Savoir utiliser la mimique faciale appropriée ;
- ✓ Positionner son expression dans un espace en 3 dimensions

I. Le Cadre Européen Commun pour les langues

Le Cadre Européen Commun de Références pour les Langues définit 6 niveaux de maîtrise d'une langue :

- A1 niveau introductif ou de découverte
- A2 niveau intermédiaire ou de survie
- B1 niveau seuil, B2 niveau avancé ou indépendant
- C1 niveau autonome et C2 niveau maîtrise

II. Le Programme de formation de La Ronce

L'Organisme de formation de La Ronce propose des formations LSF sur le cycle A1.
La formation au cycle A1 comprend les niveaux A1.1, A1.2

III. Vous souhaitez nous contacter ?

Par téléphone du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h au 02.32.28.63.23
Par mail : j.skrodolies@laronce.asso.fr
Par courrier : Association La Ronce, 13 rue Lavoisier, 27000 Evreux

IV. Apprendre la LSF vous intéresse ?

N'hésitez pas prendre contact, nous vous ferons parvenir le programme de la formation ou le catalogue.

Lors de la programmation d'une session de formation, un mail est envoyé pour vous informer.

Vous pouvez également consulter notre site internet. Le planning est actualisé dès qu'une nouvelle session est programmée ...

V. La formation LSF pour qui ?

Nos cours sont ouverts à tous public adulte.

Particulier ou Salarié....

En situation de surdit  ou pas....

Que ce soit dans un cadre professionnel, pour communiquer avec une personne sourde ou tout simplement pour apprendre pour le plaisir.

VI. Vous souhaitez vous inscrire ?

Dans le cadre d'une inscription en individuelle, nous vous remercions de compl ter la fiche d'inscription, elle doit  tre accompagn e du r glement int gral de la formation.

Les ch ques sont encaiss s le premier jour de la formation.

Pour une demande de r glement  chelonn , nous vous remercions de prendre contact aupr s de Julie Skrodolies afin d'en  changer avant de commencer la formation.

Dans le cas o  vous b n ficiez du tarif r duit : un justificatif vous sera obligatoirement demand .

A r ception de la fiche d'inscription, le secr tariat vous fera parvenir une convention de formation professionnelle en double exemplaire, il sera accompagn  d'une convocation, du planning de la formation, du livret d'accueil et du r glement int rieur.

Un exemplaire de votre Convention de Formation Professionnelle devra nous  tre retourn  d ument dat  et sign  avant le d but de la formation.

Dans le cadre d'une prise en charge de votre formation par votre employeur ou un organisme, la partie « Pour toute inscription   titre professionnelle » de la fiche d'inscription devra  tre compl t e, tamponn e et sign e et / ou il faudra nous retourner un accord de prise en charge.

Une convention de formation professionnelle sera mise en place entre l'organisme de formation et l'organisme finan ant votre formation.

Votre inscription ne sera effective qu'  la r ception de la convention de formation professionnelle sign e.

Nous vous ferons alors parvenir une confirmation d'inscription accompagn e d'une convocation, du planning de la formation, du livret d'accueil et du r glement int rieur.

Il est possible de s'inscrire au niveau souhait  sous r serve de justifier d'avoir obtenu les niveaux pr c dents.

Un test pourra  tre demand  pr alablement   l'inscription.

VII. Accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, les locaux de nos différents lieux de formation répondent aux normes d'accessibilité, leur permettant de circuler, d'accéder aux équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations.

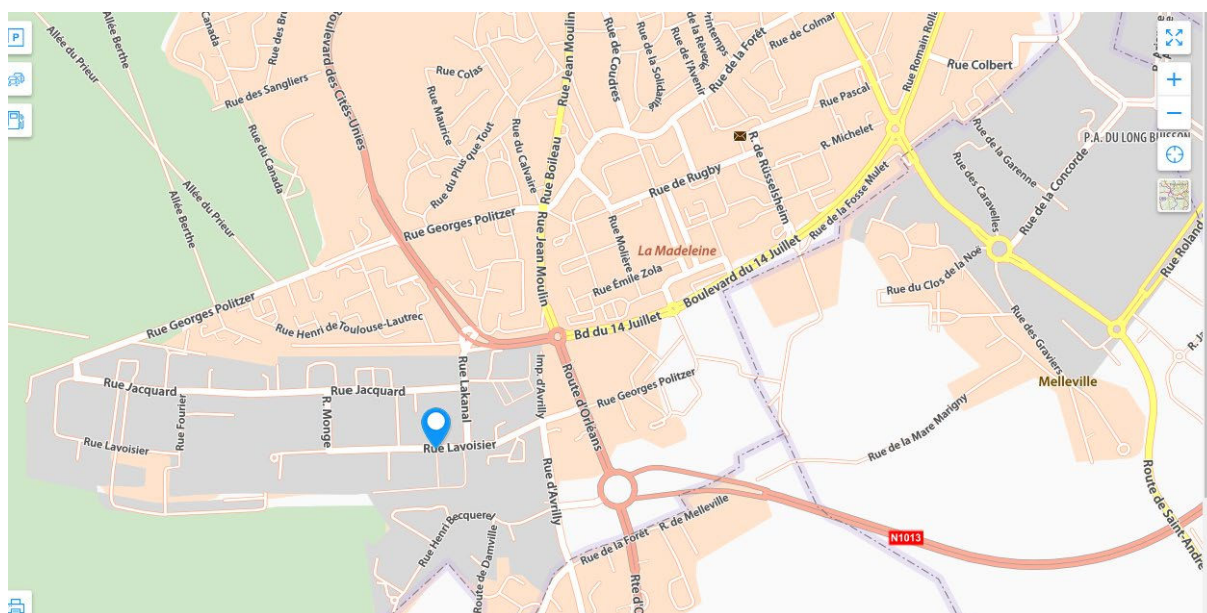
De plus, L'Association La Ronce mettra tout en œuvre afin que chaque personne, suivant son handicap, puisse suivre les sessions de formation dans les meilleures conditions.

Votre référent handicap est c.lefort@laronce.asso.fr

Afin de garantir la qualité de nos formations aux stagiaires en situation de handicap, il est important que nous soyons informés au plus tôt du handicap de la personne qui souhaite s'inscrire à nos formations.




VIII. Où se passe la formation ?

Les formations ont lieu en présentiel.



IX. Cout de la formation et modalité de paiement

Pour une session, prix par personne

-  200 € pour les familles avec un enfant ou adulte sourd ou malentendant **sur justificatif**
-  330 € pour une inscription individuelle
-  495 € pour une inscription prise en charge par l'entreprise.

Pour une inscription individuelle : règlement par chèque à l'inscription (encaissé le premier jour de la formation)

Pour une inscription avec une prise en charge : règlement à réception de la facture

Il est possible de s'inscrire jusqu'à 15 jours avant le début de la formation pour nous permettre d'adapter nos cours aux besoins de nos stagiaires.

X. La formation

Chaque session de formation est organisée en cours collectifs par un formateur sourd qui s'exprime en Langue des Signes Française (LSF mais également oralisant).

Le nombre de stagiaires par session est limité à 6 personnes minimum et 12 personnes maximum.

Dans l'éventualité où le nombre d'inscrit minimum ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler la session 7 jours au moins avant le début de la formation.

Lors de la formation est prévu : café, thé et petit gâteau pendant la pause

A l'issue de la formation, une attestation de formation est fournie à chaque stagiaire indiquant les objectifs, la nature et la durée de la formation.

Toutes nos formations, données exclusivement en Langue des Signes Française (LSF), sont collectives et organisées en présentiel.

L'enseignement s'appuie sur une méthodologie diversifiée (active, participative et interactive) et sur des supports pédagogiques variés qui ont été créés spécifiquement pour nos formations.

Pour justifier la réalisation de la formation, une feuille de présence mise à disposition par le centre de formation est signée par l'apprenant et le/les formateurs et par demi-journée de formation.

XI. Séquences pédagogiques des formations

Les formations se déroulent de la façon suivante, peut varier selon les difficultés et les niveaux des stagiaires :

- Rappel de la session précédente, de 15 à 30 minutes
- Présentation du thème abordé environ 15 minutes
- Cours : les gestes appris peuvent être répertoriés dans un support de cours : de 1h à 1h30
- Exercices pratiques sous formes de jeux et d'interactions avec les autres stagiaires environ 1h

Un temps de pause d'environ 15 minutes est prévu.

L'enseignant accompagne les stagiaires pour que chacun progresse et acquiert les connaissances validées dans le niveau.

En cas de difficultés ou de retards, des modalités d'accompagnement peuvent être mises en place en partenariat avec le formateur.

Pour s'adapter au niveau de ses stagiaires, le professeur peut être amené à moduler le programme d'une séquence.

Nos formateurs :



Olivier

Expérience de 24 ans en qualité de formateur L.S.F
Éducateur spécialisé en L.S.F.
Diplômes Universitaires en L.S.F.



Matthieu

Expérience de 10 ans en qualité de formateur L.S.F
Éducateur spécialisé en L.S.F.

XII. Modalités d'évaluation des acquis

Tout au long de la formation, les formateurs restent à l'écoute des stagiaires et leur donnent des conseils quant à la poursuite de la formation.

A l'issue des formations, les apprenants passent un examen d'une quinzaine de minutes avec leur formateur, en vue d'attester l'acquisition des compétences correspondant au cycle d'apprentissage suivi. En cas de réussite à l'examen, un diplôme, est délivré. Le passage au cycle supérieur est conditionné par la réussite à l'examen du cycle précédent.

Dans tous les cas une attestation individuelle de fin de formation sera remise à l'apprenant à l'issue de sa formation.

XIII. Validité de l'inscription à la formation

Il est possible de s'inscrire pour un ou plusieurs modules, dans le respect de la progression pédagogique : de A1.1 à A1.2. L'inscription en formation ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des documents constitutifs du dossier. Une confirmation d'inscription est alors envoyée et dès lors l'apprenant est tenu de participer à la formation.

XIV. Prérequis

Niveau de LSF : Aucun prérequis pour l'entrée en module A1.1.

Pour les modules suivants, avoir acquis les niveaux précédents. Si l'apprentissage a été commencé dans un autre organisme de formation ou interrompu depuis plus d'un an, une évaluation de positionnement sera nécessaire pour déterminer votre niveau.

Cette évaluation est gratuite et valable 6 mois. Nous contacter pour connaître les conditions de réalisations du test.

XV. Absence de l'apprenant

L'assiduité en formation est indispensable. Pendant la formation, toute absence devra être justifiée par écrit. Les absences entraîneront de plein droit la facturation par L'Association La Ronce aux mêmes conditions que si l'apprenant avait suivi la formation.

Cette facturation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise charge par l'OPCO, les financeurs privés ou publics. Toute absence de stagiaire sera mentionnée à l'employeur.

Si les absences sont supérieures à 10% du temps de la formation, l'organisme de formation pourra convoquer le bénéficiaire.

Nous rappelons qu'il est important d'être assidu en formation, toute absence peut être pénalisante pour le groupe de travail. Des rappels sont effectués en début de séances, mais ces derniers ne compensent pas la présence aux cours.

XVI. Formations intra-entreprises

L'Association « La Ronce » peut proposer des formations adaptées à votre entreprise, un cahier des charges incluant vos souhaits de formation : vocabulaire, personnes à former, ..., est demandé lors du premier contact.

Nos cours sont limités à des groupes de 6 à 12 personnes placées en demi-cercle autour du formateur. Des supports vidéo, des jeux de rôles, ... sont utilisés pour expliquer les signes.

Une fois votre demande d'intervention reçue, un délai de 3 mois environ est à prévoir pour nous permettre d'organiser et d'adapter les cours à vos attentes. Un RDV sera convenu avec l'entreprise cliente pour se présenter, confirmer ensemble les besoins, définir le matériel mis à disposition (locaux, accès internet,)

Pour une formation niveau A1.1 aucun prérequis est nécessaire.

Pour les modules suivants, il est nécessaire d'avoir acquis les niveaux précédents. Si l'apprentissage a été commencé dans un autre organisme de formation ou interrompu depuis plus d'un an, une évaluation de positionnement sera nécessaire pour déterminer votre niveau.

Cette évaluation est gratuite et valable 6 mois. Nous contacter pour connaître les conditions de réalisations du test.

Un test d'évaluation sera réalisé en fin de formation permettant l'obtention d'une attestation.

Nous contacter pour connaître les modalités de réalisation des prestations.

XVII. Informatiques et libertés / RGPD

Les informations à caractère personnel recueillies par L'Association La Ronce font l'objet d'un traitement informatique et papier dans le cadre de l'organisation des formations. Elles sont nécessaires pour traiter votre inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et au règlement européen RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès de notre centre de formation en faisant parvenir une simple demande par mail à l'adresse suivante : siege.social@laronce.asso.fr.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

XVIII. Formation LSF « Langue des Signes Français »

A. Niveau A1.1

Public

Cette formation s'adresse à tout public adulte (salarié ou particulier) en situation de surdité ou non.

Durée de la formation

30 heures (à raison d'une demi-journée par semaine de 3 heures sur 10 semaines)

Prérequis

Aucun prérequis

Lieu de la formation

27000 Evreux

Salle de formation équipée de tables, chaises, tableau blanc mural, vidéoprojecteur

Déroulement de la formation

Minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes.

Nous contacter

Par mail : j.skrodolies@laronce.asso.fr

Au téléphone : 02.32.28.63.23

Site internet : www.la-ronce.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 23 27 01612 27 auprès du préfet de la région Haute-Normandie.

Objectifs

Découvrir et acquérir la langue des signes comme technique de communication auprès de personnes en situation de surdité.

Contenu de la formation

- ✓ Aborder la description d'objets et de personnes ;
- ✓ Présenter et décrire son cadre de vie en termes simples ;
- ✓ Savoir se présenter succinctement ;
- ✓ Exprimer quelques actions de la vie quotidienne.

A l'issue de cette formation, vous serez capable de signer :

- Les premiers signes d'usage : Bonjour, ça va, oui, non, à bientôt.
- Les nom-signes : on apprend à s'identifier, les caractéristiques physiques, les émotions. On se présente et on échange avec les membres du groupe
- L'alphabet : on découvre l'alphabet, on apprend à épeler son prénom,
- La description d'un objet : on apprend à décrire la forme et la taille d'un objet
- La description d'un mode de vie : on apprend à décrire son mode de vie
- Les chiffres et nombres : on apprend à donner son âge, sa date de naissance...
- Les notions de temps : savoir les heures, les périodes de la journée...
- La généalogie : on apprend à identifier les différents liens familiaux

Supports et moyens pédagogique

- Les moyens mis à la disposition du formateur :
 - Livres
 - Ordinateur
 - Paperboard
 - Caméra
 - Jeux
- Les supports pédagogiques :
 - Documents
 - Jeux divers
 - Jeu de rôle
 - De nombreuses mises en situation assurent l'évaluation des acquis en cours de formation

Information complémentaire

A la fin de la formation, une attestation de formation est fournie à chaque stagiaire indiquant les objectifs, la nature et la durée de la formation.

Le diplôme est délivré aux stagiaires après validation de l'évaluation finale de la session de formation.

B. Niveau A1.2

Public

Cette formation s'adresse à tout public adulte (salarié ou particulier) en situation de surdit  ou non.

Dur e de la formation

30 heures (  raison d'une demi-journ e par semaine de 3 heures sur 10 semaines)

Pr equis

Avoir suivi le niveau A1.1

Lieu de la formation

27000 Evreux

Salle de formation  quip e de tables, chaises, tableau blanc mural, vid oprojecteur.

D roulement de la formation

Minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes.

Nous contacter

Par mail : j.skrodolies@laronce.asso.fr

Au t l phone : 02.32.28.63.23

Site internet : www.la-ronce.fr

D claration d'activit  enregistr e sous le n  23 27 01612 27 aupr s du pr fet de la r gion Haute-Normandie.

Objectifs

Aborder les  l ments de base permettant de comprendre la langue des signes dans un contexte de communication simple d'individu   individu.

Contenu de la formation

- ✓ Savoir pr senter et d crire des personnes ;
- ✓ Savoir rep rer et situer quelques  l ments dans l'espace et le plan ;
- ✓ Exprimer simplement le d roulement d'actions dans la journ e ;
- ✓ Parler simplement de sa profession et de son environnement professionnel ;
- ✓ Comprendre l'expression du temps en LSF, les chiffres et l'heure
- ✓ Utiliser le Web pour communiquer

A l'issue de cette formation, vous serez capable de signer :

- En respectant la grille des temps : elle remplace la conjugaison fran aise,
- La syntaxe et la phase type : on apprend   construire une phrase,
- Pour vous pr senter, pr senter votre famille, votre environnement professionnel
- Les caract res et les  motions
- Une localisation dans l'espace et le plan

- Et de raisonner en images,

Supports et moyens p dagogique

- Les moyens mis   la disposition du formateur :
 - Livres, jeux
 - Ordinateur
 - Paperboard
 - Cam ra

- Les supports p dagogiques :
 - Documents
 - Jeux divers
 - Jeu de r le
 - De nombreuses mises en situation assurent l' valuation des acquis en cours de formation

Information compl mentaire

A la fin de la formation, une attestation de formation est fournie   chaque stagiaire indiquant les objectifs, la nature et la dur e de la formation.

Le dipl me est d livr  aux stagiaires apr s validation de l' valuation finale de la session de formation.



Fiche d'Inscription

Formation LSF

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°23 27 01612 27 auprès du préfet de la région Haute-Normandie.

Formation souhaitée :

Niveau A1.1 Niveau A1.2

Inscription à titre : Individuelle Professionnelle Famille (avec justificatif)

- Stagiaire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postale / Ville :

Profession :

Mail :

Téléphone :

- Pour toute inscription à titre professionnelle :

Structure :

Responsable de la formation :

Fonction :

Adresse :

Code postal / Ville :

Mail :

Téléphone :

A

Le :

Signature du stagiaire

*Tampon et signature de l'organisme / structure
prenant en charge la formation*

Ce formulaire d'inscription est à nous renvoyer à cette adresse : Association « La Ronce », 13 rue Lavoisier, 27000 Evreux ou bien par mail à j.skrodolies@laronce.asso.fr

XIX. Règlement Intérieur

Article 1 : conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il entre en formation au P4AL *Catherine Louison*.

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 2 : maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation.

Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

Article 3 : consignes d'incendie

Les consignes d'incendie, et notamment la localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de l'organisme de manière à être connues de tous.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation

Article 4 : accident

Tout accident ou incident, survenu à l'occasion ou en cours de formation, doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de l'établissement.

La déclaration d'accident, le cas échéant, doit être établie soit par l'entreprise si le stagiaire accidenté est un salarié en formation dans le cadre du plan de formation (l'organisme doit alors avertir l'entreprise de l'accident dans les meilleurs délais), soit par l'organisme dans tous les autres cas (salarié en congés individuel de formation, demandeur d'emploi...)

Article 5 : boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : interdiction de fumer

En application du décret n°77-1042 du 12 septembre 1977, il est interdit de fumer dans les locaux et l'enceinte de l'établissement de l'association « La Ronce ».

Article 7 : horaires

Les horaires de stage sont portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires des stages.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence.

Article 8 : absences et retards

En cas d'absence au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Seuls les horaires de présence seront stipulés sur l'attestation remise en fin de formation.

Article 9 : accès à l'organisme

Sauf autorisation expresse de la direction, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins,
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

Article 10 : tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne dans l'organisme.

Article 11 : hygiène et sécurité

Mesures générales de prévention :

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Dans l'enceinte du centre, les stagiaires sont tenus de se conformer à la réglementation et respecter les consignes de sécurité affichées sur les tableaux prévus à cet effet.

A l'extérieur, respect de la signalisation (vitesse limitée, emplacement de stationnement, etc.), propreté

A l'intérieur, respect des consignes affichées, des locaux et des équipements.

Mesures d'hygiène et de sécurité :

Il n'est pas permis de fumer à l'intérieur des salles de cours, des couloirs, des ateliers et des locaux communs.

La détention d'objets ou produits susceptibles de présenter un quelconque danger pour la sécurité ou la santé est prohibée.

Toute absorption de médicaments pendant les cours doit faire l'objet d'une prescription médicale.

La consommation de nourriture et de boisson est interdite dans les salles de cours.

L'introduction de boissons alcoolisées dans l'enceinte du centre est formellement interdite.

L'utilisation de téléphone portable ou d'autres appareils sonores est exclu.

Article 12 : perte et vols

L'administration du centre décline toute responsabilité pour les pertes et vols d'objets ainsi que toutes dégradations et vols commis sur les véhicules dans l'enceinte de l'établissement.

Article 13 : protection sociale

Chaque personne en formation bénéficie d'une protection sociale au titre de son statut de salarié ou de stagiaire.

Article 14 : entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1^{er} janvier 2024.